

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le

ID : 042-214201865-20241120-DEL\_2024\_087-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 31

**Séance du 20 novembre 2024 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2024\_087**

OBJET :  
PARTENARIAT AVEC L'UNION DES  
COMMERCANTS POUR  
L'ORGANISATION D'UNE COURSE  
PEDESTRE

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, Mme Fanny LASSABLIERE

**Étaient absents**

Mme Nadia MEBARKI, Mme Cendrine BARLET

**Ont donné pouvoir**

Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Leila MECHTAR (pouvoir à Céline CLAUDE)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à Vincent BONY)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Frédéric MARINELLI (pouvoir à Séverine REYNAUD)

**Secrétaire de séance :** M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Au regard du projet municipal d'animation de la ville,  
Vue la délibération n° DEL-2024-032 du 20 mars 2024 relative à l'attribution de subventions aux associations

**Contenu :**

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de soutien de la collectivité à l'association dans le cadre de la mise en place d'une course pédestre dénommée la « RIPAGERIENNE » le dimanche 13 Avril 2025.  
Cette course sera organisée au centre-ville par la constitution d'une boucle de 5 km, qui pourra être reproductible 2 fois.  
Elle sera ouverte sur inscription.

L'objectif commun des deux parties étant de développer et de promouvoir l'activité physique, et d'une manière plus générale, d'animer la ville auprès de l'ensemble des habitants de Rive de Gier.

**Point financier :**

une subvention de 2 000€ au mois de décembre 2024  
une subvention de 2 000€ au mois de février 2025  
une subvention de 2 000€ au mois de mars 2025  
une subvention finale au mois de mai 2025 à hauteur du budget (suite à un état détaillé des dépenses et recettes)

Imputation budgétaire: .....4ASS-65-025-65748

**Proposition :**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution de cette subvention exceptionnelle à la structure précitée.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,**  
**Julien CHANELIERE**